Tableau 29 – Coefficients d'odeur par groupe ou catégorie d'animaux (Paramètre C)

Groupes ou catégories d'animaux	Paramètre C	Groupes ou catégories d'animaux	Paramètre C
Autruches/émeus	0,7	Lamas/Alpagas	0,7
Bovins de boucherie - dans un bâtiment fermé - sur une aire d'alimentation extérieure	0,7 0,8	Moutons	0,7
Bisons	0,7	Porcs	1,0
Bovins laitiers	0,7	Poules - poules pondeuses en cage - poules pour la reproduction - poules à griller ou gros poulets - poulettes	0,8 0,8 0,7 0,7
Canards	0,7	Renards	1,1
Cerfs	0,7	Sangliers	1,0
Chevaux, poneys et ânes	0,7	Veaux lourds - veaux de lait - veaux de grain	1,0 0,8
Chèvres	0,7	Visons	1,1
Dindons - dans un bâtiment fermé - sur une aire d'alimentation extérieure	0,7 0,8	Volailles autres que dindons et poules	0,7
Lapins	0,8	Wapitis	0,7

Note: Pour les autres espèces animales, il faut utiliser le paramètre C = 0.8.

Tableau 30 – Types de fumier (Paramètre **D**)

Modes de gestion des engrais de ferme par type d'élevage		Paramètre D
Gestion solide	Bovins laitiers, bovins de boucherie, chevaux, moutons, chèvres, autruches/émeus, bisons, cerfs, lamas/alpagas, wapitis	0,6
Solide	Autres groupes ou catégories d'animaux	0,8
Gestion	Bovins laitiers, bovins de boucherie	0,8
liquide	Autres groupes et catégories d'animaux	1,0

Tableau 31 – Types de projet (Paramètre E)

[Nouveau projet ou augmentation ou diminution du nombre d'unités animales]

Augmentation jusqu'à U.A.	Paramètre E	Augmentation jusqu'à U.A.	Paramètre E
10 ou moins	0,50	146-150	0,69
11-20	0,51	151-155	0,70
21-30	0,52	156-160	0,71
31-40	0,53	161-165	0,72
41-50	0,54	166-170	0,73
51-60	0,55	171-175	0,74
61-70	0,56	176-180	0,75
71-80	0,57	181-185	0,76
81-90	0,58	186-190	0,77
91-100	0,59	191-195	0,78
101-105	0,60	196-200	0,79
106-110	0,61	201-205	0,80
111-115	0,62	206-210	0,81
116-120	0,63	211-215	0,82
121-125	0,64	216-220	0,83
126-130	0,65	221-225	0,84
131-135	0,66	226 et plus	1,00
136-140	0,67	nouveau projet	1,00
141-145	0,68		

Note: À considérer selon le nombre total d'animaux auquel on veut porter le troupeau, qu'il y ait ou non un agrandissement ou la construction d'un bâtiment. Pour tout projet conduisant à un total de 226 unités animales (u.a.) et plus ainsi que pour tout projet nouveau, le paramètre **E** est égal à « 1 ».

Si le projet consiste en une augmentation du nombre d'unités animales relative à une unité d'élevage érigée après le 22 août 2005, le paramètre E est égal à « 1 ».

Si le projet consiste en une diminution du nombre d'unités animales, le paramètre E est fixé à partir du nombre d'unités animales qui sera dorénavant compris dans l'unité d'élevage.

Tableau 32 – Facteurs d'atténuation (Paramètre F)

Technologies	
Toiture sur lieu d'entreposage des engrais de ferme	F ₁
- absente	1,0
- rigide permanente ou entreposage des engrais de ferme dans un bâtiment	0,7
- temporaire (couche de tourbe, couche de plastique)	0,9
Ventilation du bâtiment d'élevage	\mathbf{F}_2
- naturelle et forcée avec multiples sorties d'air	1,0
- forcée avec sorties d'air regroupées et sorties de l'air au-dessus du toit	0,9
- forcée avec sorties d'air regroupées et traitement de l'air avec laveurs d'air ou filtres biologiques	0,8
Autres technologies	\mathbf{F}_3
- Les nouvelles technologies peuvent être utilisées pour réduire les distances lorsque leur efficacité est éprouvée	Facteur à déterminer

Note :- $\mathbf{F} = F_1 X F_2 X F_3$

Tableau 33 – Facteurs d'usage (Paramètre **G**)

Usages considérés	Facteurs
Immeuble protégé	1,0
Maison d'habitation	0,5
Périmètre d'urbanisation	1,5

.,1